

d'anciennes ventes, lesquels à l'époque de la confédération, excédaient dans le Haut, ceux du Bas-Canada, d'au moins deux millions), nous pouvons au moins nous féliciter en étant certains, que la superficie qu'embrassent ces ventes, est beaucoup plus étendue que la leur; tandis que presque toutes ces terres ont été octroyées à des colons, une bien minime proportion l'ayant été pour l'exploitation des mines ou autres fins de spéculation.

Ici encore, il sera avantageux de prouver par comparaison, l'exactitude de cet exposé.

Ventes des terres de la Couronne et du clergé.		Ventes des terres de la Couronne, du clergé, des écoles communes et de grammaire.	
QUEBEC.		ONTARIO.	
1867—Six mois.	36,849	17,692	
1868—	183,858	39,985	
1869—	98,142	53,217	
Total.....	318,849	110,894	

En mettant aussi en regard le nombre d'acres arpentés durant le même espace de temps par les deux provinces, la forte balance en notre faveur prouvera aussi que ni le temps, ni l'activité n'ont été épargnés, afin d'obtenir une plus grande connaissance de notre pays et de le rendre profitable au colon partout où le sol est susceptible de culture. Outre d'importantes explorations faites dans le but d'étendre nos connaissances sur la valeur de vastes régions jusqu'ici inconnues, le département des Terres de la Couronne a effectué, durant les deux années et demie déjà mentionnées, la subdivision de 669,829 acres en lots de ferme; tandis que, d'après les rapports du commissaire des terres pour la province d'Ontario, il n'a été entrepris aucune exploration de quelque importance, et les terres arpentées sous sa surveillance ont été restreintes à 471,171 acres.

De plus, par les règlements qui ont été rigoureusement mis en force concernant l'occupation immédiate des terres publiques vendues, nous avons la satisfaction de savoir que l'ouverture de cette vaste étendue de territoire progresse rapidement, et servira à donner une idée de la prospérité qui devra nécessairement résulter du développement de ces véritables éléments de richesses.

—Pionnier de Sherbrooke.

Agriculture.

M. le Rédacteur.

Notre Législature locale s'est occupée depuis son organisation de questions de première importance pour l'avancement matériel de cette Province. L'ouverture de nouvelles communications au moyen des voies en bois, les avantages immenses offerts aux colons, les efforts faits pour nous attirer l'immigration étrangère sont des œuvres qui laisseront des traces durables dans l'histoire de notre pays. Mais une mesure qui prime toutes les autres est celle qui tend à assurer les progrès de l'agriculture. En effet, à quoi serviraient les centaines de milliers de piastres affectées chaque année à l'avancement de la Colonisation, les énormes octrois en faveur de nos chemins à lisses qui sont autant de moyens de colonisation, les dépenses considérables et les efforts faits pour attirer une nouvelle population, s'il fallait avouer en fin de compte que la culture de nos vieilles terres a cessé d'être suffisamment profitable, et qu'en général, les revenus de nos cultivateurs n'excèdent guère la valeur de leur travail manuel. On a compris cette anomalie, et le Conseil Agricole choisi par notre Gouvernement, travaille énergiquement pour assurer les progrès de l'agriculture dans toutes les parties de la Province.

Depuis bien des années on demandait de toutes parts l'établissement de Fermes Modèles qui pussent servir d'exemple aux cultivateurs et leur enseigner à produire le plus possible au plus bas prix de revient. Trouver les hommes capables de donner ces exemples dans chacune des paroisses du pays semble presque impossible; cependant, M. le Rédacteur, les prix offerts dès l'année prochaine pour les fermes les mieux tenues dans chaque paroisse et chaque comté, et les sages règlements qui établissent ce qui

doit constituer une ferme vraiment bien tenue, feront certainement connaître au public quels sont dans notre pays les cultivateurs les plus avancés; les rapports des juges chargés d'accorder ces primes élevées et ces titres si honorables établiront aussi les raisons pour lesquelles ces hommes doivent servir d'exemple aux autres cultivateurs de leur localité. On aurait donc trouvé le moyen d'établir des fermes comparativement modèles, et cela sans risques et sans déboires de la part du gouvernement. Inutile d'insister sur l'importance de cette mesure et sur l'immense portée de ses résultats, puisqu'on voit d'un coup d'œil ce que l'esprit d'émulation, renseigné par les livres et les journaux d'agriculture et les moyens d'instruction que le Conseil tient à répandre, assurera des progrès dans bien peu d'années. Mais ce résultat n'est possible qu'à une condition: il faut que les hommes de dévouement par toute la Province se mettent généreusement à l'œuvre pour aider le Conseil d'Agriculture à assurer le succès de cette mesure.

Chargé par le Conseil d'Agriculture d'une tâche très honorable mais bien difficile, celle de parcourir le pays pour faire part à mes confrères en agriculture des quelques renseignements que je possède dans cet art, et de donner en même temps les explications nécessaires pour le bon fonctionnement des concours proposés, je me permets, M. le Rédacteur, par l'entremise de votre journal, de demander à vos lecteurs de la campagne leur bienveillante assistance. Je me propose de visiter sous peu les chefs-lieux des comtés pour y rencontrer les membres des sociétés d'agriculture et les autres intéressés qui voudraient bien me faire l'honneur de s'y trouver au jour de mon passage qui leur sera indiqué d'avance. Mais comme il serait impossible de visiter chaque paroisse et qu'il est cependant très désirable de voir ces concours s'établir dès l'an prochain dans chacune d'elles, je prends la liberté de faire appel aux hommes d'intelligence et de dévouement dans toutes les paroisses du pays pour organiser dès à présent ces concours. Les conditions en sont très simples. Les sociétés d'agriculture de comté offriront l'année prochaine cinq prix, savoir \$50, 40, 30, 10 pour les terres les mieux tenues dans le comté. Le Conseil désire en outre qu'elles offrent également plusieurs prix pour les terres les mieux tenues dans chaque paroisse. La somme octroyée par le gouvernement pour chaque comté se monte à \$650, moyennant une souscription de \$266 (à peu-près). Ces sommes réunies qui équivalent à \$916 couvriront non-seulement les \$150 offertes pour primes de comté mais laisseront encore \$766 pour les prix à offrir dans chaque paroisse et pour les dépenses incidentes. En supposant six paroisses par comté on pourrait donc offrir facilement dans chaque paroisse des prix au montant de \$40 à \$50, qui seraient divisées selon les circonstances. Ce qu'il faudrait faire serait de trouver dans sa paroisse dix personnes qui, étant devenues membres de la société d'agriculture du comté, se prépareraient dès à présent à concourir pour la prime et pour le titre de meilleur cultivateur de sa paroisse et peut-être de son comté.

Les conditions absolues du concours sont les suivantes: Que les terres n'aient pas moins de 60 arpents en culture, à moins qu'on ne fasse une classe séparée pour celles qui ont de 20 à 60 arpents, et que l'on cultive un demi-arpent de légumes autres que les patates, afin d'assurer au bétail une meilleure nourriture pendant l'hiver. Il est clairement entendu que ceux qui concourront pour les prix de paroisse ne seront pas exclus du concours pour les terres les mieux tenues dans le comté. Comme les règlements ci-annexés, passés par le conseil pour guider les juges dans leur décision, quant au mérite relatif des différentes cultures, sont très importantes et qu'ils méritent d'être étudiés à fond par tous les intéressés, je vous prie de bien vouloir les reproduire.

Veillez, etc.,

EDW. BARNARD, Jr.,
Rédacteur de *La Semaine Agricole*.

PROGRAMME POUR LES FERMES BIEN TENUES, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGRICULTURE LE 2 FÉVRIER 1870.

On comprendra que, pour concourir, il n'est pas indispensable de pratiquer tout ce qui est recommandé dans les douze premières